

Hypo Cover Exclusive

Valable à partir du 1/1/2015

Besoin d'aide ? Des questions par rapport à ce document ?
N'hésitez pas à contacter votre intermédiaire.

Description du produit	Hypo Cover Exclusive est une assurance décès couplée à un crédit hypothécaire qui offre la même flexibilité et les mêmes possibilités que Hypo Cover T2. Toutefois, elle permet des tarifs encore plus avantageux et n'est accessible qu'à des courtiers et des clients sélectionnés.
Groupe Cible	<p>Hypo Cover Exclusive s'adresse aux personnes physiques et juridiques qui doivent couvrir un capital en cas de décès, dans le cas d'une assurance couplée à un crédit hypothécaire.</p> <p>Age de souscription: entre 18 et 60 ans (exceptions dans le cas de demandes individuelles).</p> <p>Age du terme: maximum 85 ans.</p>
Caractéristiques générales	<ul style="list-style-type: none">- Capital assuré: constant, baisse annuitaire ou linéaire, ou schéma flexible. Capital assuré minimum (à l'origine): € 300.000- Tarif – commissions:<ul style="list-style-type: none">o Tarif très concurrentielo Forfait: € 25 (€ 75 pour primes uniques) par an (à augmenter de la commission forfaitaire)o Commission:<ul style="list-style-type: none">▪ entre 0% en 15% (par défaut:10%) de la prime sans forfait;▪ + commission forfaitaire entre € 0 en € 40 (par défaut: € 0) par an;- Prime:<ul style="list-style-type: none">o Primes constantes, primes de risque ou prime unique;o Durée du paiement de la prime: au choix;o Fréquence: annuelle, semestrielle, trimestrielle ou mensuelle.

- Fiscalité:
 - o Epargne long terme (prime taxée)
 - o Habitation propre et unique (prime taxée)
 - o Epargne pension (prime non taxée)
 - o Engagement individuel (prime taxée) (*)
 - o Assurance chef d'entreprise (prime taxée) (*)
 - o Non fiscal (prime taxée)
- (*) uniquement pour chefs d'entreprise indépendants
- Acceptation médicale: voir tableau des formalités médicales
- Pas de valeur de rachat ou de réduction (si la durée du paiement de la prime est supérieure à la moitié de la durée de l'assurance).

Innovations

DEUX-TÊTES

La formule DEUX-TÊTES est la couverture idéale pour un couple qui contracte un crédit hypothécaire. C'est une assurance répartie sur 2 têtes et qui prévoit le remboursement du capital assuré (égal au capital emprunté) directement après le premier décès. Le conjoint survivant, quel qu'il soit, ne doit donc plus supporter les charges financières du crédit hypothécaire.

Remarque: la formule DEUX-TÊTES ne peut s'appliquer qu'à un contrat non fiscal.

RELAX

La plupart des assurances à capital décroissant ont une durée de paiement de prime équivalente à 2/3 de la durée de l'assurance. La formule RELAX offre la possibilité unique de répartir la prime sur l'ensemble de la durée de l'assurance, ce qui permet évidemment de diminuer considérablement la prime. En outre, nous prévoyons un capital assuré minimum. Ainsi, la prime annuelle pour le client est non seulement moins élevée, mais en outre, il est encore mieux assuré.

Les formules DEUX-TÊTES et RELAX peuvent être combinées, ce qui permet une couverture parfaite à un tarif imbattable.

Remarque : RELAX n'est pas autorisé dans le régime fiscal « habitation propre et unique ».

Couverture provisoire

Si un dossier est introduit chez Delta Lloyd Life via notre système électronique, nous offrons une couverture immédiate en cas de décès accidentel pour le capital assuré à l'origine (avec un maximum absolu de € 500.000).

Information importante :

Votre conseiller financier est votre premier contact.

En tant que client, vous avez plusieurs moyens de communiquer également avec Delta Lloyd Life :

E-mail : client@deltalloydlife.be

Courrier : Delta Lloyd Life SA, Avenue Fonsny 38, 1060 Bruxelles

Téléphone : +32 2 238 88 11

Fax : + 32 2 238 88 99

Les langues dans lesquelles nous communiquons sont le français et le néerlandais et toutes nos conditions générales, tous les contrats et autres documents sont disponibles dans ces deux langues.

Un produit d'assurance comporte des taxes et des impôts. Avant de réaliser des opérations, il est essentiel d'en connaître les conséquences.

Votre conseiller financier pourra vous fournir ces informations.

Entreprise d'assurances agréée sous le n° de code 167 pour les branches vie 21, 22, 23 et 27, la branche 26 capitalisation ainsi que toutes les branches IARD sauf crédit, caution et assistance (A.R. 29.3.79 - 18.1.82 - 17.10.88 - 30.3.93 - M.B. 14.7.79 - 23.1.82 - 4.11.88 - 7.5.93 - 10.8.03) - dont le siège social est situé Avenue Fonsny 38, 1060 Bruxelles, Belgique – TVA BE 0403 280 171 - RPM Bruxelles – Delta Lloyd Bank : 646-0302680-54 - IBAN BE42 6460 3026 8054 - BIC BNAGBEBB. La FSMA (Financial Services and Markets Authority) est l'autorité belge qui exerce le contrôle du secteur financier. Elle a son siège Rue du Congrès 12-14, 1000 Bruxelles.